



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

Date de la convocation 26 septembre 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à CANET
Présents : M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mériçons M. François LIEB, Nébien MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Gérald VALENTINI, Valmascle M. Bernard KHON, Villeneuve		Procurations : Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO

Objet : Convention de partenariat avec l'association Demain la Terre ! Pour le projet ITINED

Monsieur LIEB présente aux membres du conseil communautaire le projet Service ITinérant d'INformation pour l'ENvironnement et le Développement Durable en Pays Cœurs d'Hérault (ITINED).

Il précise que ce service a pour objet de rendre accessible à tous l'information environnementale et de contribuer au développement d'actions prenant en compte l'environnement et le développement durable.

Un animateur ITINED organise et anime un espace d'accueil dans plusieurs communes de la Communauté de Communes et proposera des services gratuits et complémentaires tels que:

- Information et accompagnement pour la réalisation d'actions ou de gestes quotidiens prenant ne compte l'environnement et le développement durable
- Démonstration de divers matériaux, outils et techniques écologiques
- Incitation à des déplacements doux : services de covoiturage, aide à la mise en place de « piedibus », accès à un fond documentaire.

Monsieur LIEB propose aux membres du conseil communautaire d'approuver une convention à intervenir pour formaliser le partenariat autour de ce projet, telle que jointe à la présente délibération et fondée sur une participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 7 695 euros.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention à intervenir pour formaliser le partenariat entre l'association demain la terre ! et la Communauté de Communes du Clermontais, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération,

DECIDE en conséquence le versement de la somme de 7 695 € à l'association Demain la Terre !

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté de Communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO.